

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 9 Août 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FENTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre particulière de Gènes, du 24 juillet.

QUATRE députés de l'île de Sardaigne sont arrivés ici. On assure qu'ils se rendent à Turin pour une mission de la plus haute importance; ils doivent, dit-on, réclamer au nom des habitans de Cagliari & de toute l'île, 1^o. le rappel de toutes les troupes piémontoises qui se trouvent dans le pays. 2^o. Le droit de conférer aux nationaux exclusivement les évêchés & les bénéfices. 3^o. Celui, bien autrement important, d'être eux-mêmes & parmi leurs concitoyens le vice-roi qui doit représenter la majesté. 4^o. Et enfin le rétablissement de tous les privilèges & exemptions que les traités leur assurent. On ne fait point encore comment la cour de Turin accueillera cette pétition; mais on doute fort qu'elle consente à un arrangement qui anéantiroit presque entièrement son autorité.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Extrait d'une lettre particulière de Strasbourg, du 2 août.

La prise de Mayence permettant actuellement à l'armée prussienne de se déployer, & même de menacer nos frontières, on voit refluer ici beaucoup de monde, sur-tout des familles juives qui encombrant notre ville déjà dépourvue de subsistances. Nous avons vu paroître ensuite toutes les bouches inutiles, & cependant affamées, qu'on a fait sortir de Landau, menacé d'un siège prochain. On a été obligé de les faire sortir de l'intérieur. Landau fera sans doute une longue résistance, & il est plus que douteux qu'il succombe; il est tellement approvisionné, qu'avec les gens qu'on a fait sortir, on a aussi mis dehors des bœufs, des moutons, &c. Cette forteresse n'est pas moins riche en munitions de toute espèce.

Malgré ce boulevard inexpugnable qui nous couvre, les malveillans ont voulu ici nous faire peur; &, sous prétexte de mettre nos fortifications en état, il n'étoit question de rien moins que de détruire tous les jardins qui sont dans les fossés, les seuls qui, en ce moment, nous fournissent le peu de légumes nécessaires à notre subsistance: cette proposition a été rejetée; tant que Landau subsistera, nous n'aurons rien à craindre.

Je vous ai mandé que le général Ferrier avoit été bien

battu; il faut que ce soit par sa faute, car ses soldats veulent qu'on en fasse justice. Le corps qui l'a surpris est celui des émigrés aux ordres du ci-devant prince de Condé: le cardinal de Rohan est aussi de cette armée; on dit qu'il s'est présenté au feu comme un simple grenadier. Sans doute qu'il espère que cette petite armée le replacera sur son siège; cependant elle aura bien de la peine à percer, & ne pourra faire tout au plus que la petite guerre: non-seulement les Prussiens lui refusent tout secours, mais encore ils ne souffrent pas qu'elle s'approche d'eux; ceux-ci les ont tellement en horreur, que le roi de Prusse leur a signifié que ses troupes avoient ordre de les charger si jamais elles les trouvoient sur leur chemin.

De Paris, le 9 août.

Des lettres de l'île de Corse annoncent que la contre-révolution y est entièrement faite; on y a rétabli les prêtres d'autrefois; l'évêque constitutionnel & son neveu sont emprisonnés; en général, il est dangereux d'y être connu pour avoir professé des principes républicains.

On écrit de Montelimart que l'armée marseilloise est actuellement campée dans la plaine entre Sainct-Remi & Orgon; celle du général Cartaux est toujours à Avignon & dans les communes environnantes; un escadron de dragons allobroges & deux compagnies de cette légion seulement, sont en observation à Beaucaire & Tarascon. Parmi les 200 prisonniers avignonnais que les Marseillois ont emmené avec eux, on a remarqué Sabin-Tournal, journaliste, enchaîné, marchant au milieu de la phalange marseilloise, avec ses compagnons d'infortune.

La ville de Lyon est toujours dans l'agitation; elle a reconnu la convention nationale, elle a accepté la constitution; mais elle conserve encore une attitude menaçante & guerrière; six mille jeunes gens sont armés, & s'exercent tous les jours aux évolutions militaires. Lyon est menacé par une armée qui doit l'attaquer sur quatre points différens. Les citoyens des départemens voisins ont été mis en état de requisition; ils doivent se réunir dans les villes de Clermont, de Vienne, de Mâcon & de Bourg; ils partiront tous au signal que leur donnera le représentant du peuple Duhois de Crancé. Malgré ces préparatifs, on espère encore que les différens partis se réuniront pour terminer les malheurs de la guerre civile, & pour vivre dans une heureuse fraternité.

Le bulletin de Lille vient de nous donner les premiers détails sur la reddition de Valenciennes. « Les femmes, dit ce bulletin, dans une insurrection populaire où le général lui-même & toutes les personnes en place ont failli perdre la vie, ont ouvert la porte à nos farouches ennemis. Les exhortations, les adresses, les prières, les instances, rien n'a pu leur faire entendre raison... Le peuple, fatigué, il est vrai, depuis plusieurs semaines, mais sur-tout fanatisé à l'excès, & ébloui par les guinées de Pitt & de Cobourg, a préféré les chaînes du despotisme, une existence ignominieuse, à la liberté ou à une mort glorieuse & républicaine ».

Le général Valence qui avoit, après sa désertion, cherché un asyle en Angleterre, vient de partir pour les États-Unis de l'Amérique : Dumouriez, qui possède de grands biens dans ce pays, s'est aussi déterminé à s'y retirer.

L'ex-ministre Joly & son secrétaire ont été arrêtés à Bagnères.

Brienne, évêque de Sens, a été mis en état d'arrestation.

Les préparatifs de la fête nationale se font avec la plus grande activité : l'administration ne néglige rien pour la rendre majestueuse & imposante : on va déjà voir le rocher qui s'élève devant les Invalides ; on va voir l'arc de triomphe qui se dessine sur les boulevards des Italiens. Les commissaires des assemblées primaires arrivent en foule, & s'empresent de fraterniser avec les Parisiens. La paix regne partout. La disette factice a disparu, & les subsistances sont arrivées en abondance. S'il reste encore quelque trace d'inquiétude, elle est moins sombre, elle porte moins sur des craintes personnelles que sur des événemens publics.

Le défaut des subsistances, qu'on attribue à différentes causes, commence à donner quelque inquiétude : une foule immense entoure les éraux des boulangers ; les sections se sont convoquées extraordinairement pour prendre les mesures les plus efficaces, afin de rétablir l'abondance. Il est affligeant que la fête nationale consacrée pour l'affermissement de la république, & la réunion de tous les citoyens, soit précédée de ces mouvemens d'agitation dont on ne sauroit point calculer les résultats. Cependant il faut espérer tout.

Une citoyenne ayant averti la section de la Halle-au-Bled, que des marchands d'argent étoient logés hôtel de Tours, rue Notre-Dame-des-Victoires, où l'on prétendoit qu'étoit le numéraire, il n'y fut d'abord rien découvert. Deux autres commissaires ayant remarqué que l'intérieur des voitures étoit moins vaste que ne sembloit le promettre leur contour extérieur, on fit venir un sellier qui, après avoir décousu le cuir qui les doubloit, trouva une espèce de porte-feuille dans lequel étoient cinquante-sept sacs de 1200 liv. en écus de six livres, plusieurs autres sacs en autre monnaie d'argent, plus de 3 mille six centes louis en or. Duménil, propriétaire de cet argent, absent alors, rentra dans ce moment, & reconnut la somme en argent, mais se trompa sur celle en or. Les commissaires firent transporter ce numéraire à la trésorerie nationale, dont ils tirèrent un récépissé.

Le total de la somme est de 153,447 liv.

La question de la déportation des nobles & des prêtres est depuis quelque tems à l'ordre du jour : la société des Cor-

deliers est celle qui appuie le plus sur cette mesure, qu'elle regarde comme indispensable dans les circonstances critiques où se rouve la France. Dans une de ses dernières séances, un membre remontant au tems des Gaulois, des Gots, des Visigoths, des Vandales & des Francs, a rappelé comment ces peuples se délivroient de la tyrannie, comment ils se levoient en masse pour exterminer leurs ennemis : mais, selon lui, les François, qui doivent imiter ces exemples, devroient s'affurer auparavant de tous leurs ennemis intérieurs. Il a conclu par proposer un projet de pétition à la convention nationale.

« Plus de pétitions, s'est écrié Henriot, plus de pétitions ; le tems en est passé. Que le peuple dise à la convention : Déportez ou emprisonnez tous les prêtres & les nobles ; que cela soit fait en 24 heures, je le veux. Pourquoi donc comparer les François avec les Gaulois & les Romains ? Les Gaulois furent nos peres ; mais nous sommes plus grands qu'eux ; les Romains seroient nos écoliers, & nous les prenons pour modèles ! Brûlons toutes les bibliothèques ; n'ayons de guides que nous-mêmes, ne datons plus que de l'an 1^{er}. de la liberté. Peuple souverain ! dis un mot, fais un signe ; & tous tes ennemis seront anéantis ».

Cette opinion, émise avec cette énergie qui distingue le citoyen Henriot, a été vivement applaudie.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort André Jonas, gendarme, convaincu d'avoir tenu des propos attentatoires, à la souveraineté du peuple, & tendans au rétablissement de la royauté.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 6 août.

La section des Amis de la Patrie est venue solliciter un arrêté portant défenses de vendre des cannes à dard, poignards, & autres armes très-dangereuses dans ces circonstances. Renvoyé au corps municipal.

Celle de l'Arseil s'est plaint de l'augmentation de la valeur de charbon. Renvoyé au corps municipal.

Une députation de l'assemblée générale des magistrats du peuple liégeois, réfugiés à Paris, est venue invoquer la surveillance du conseil contre certains étrangers qui, sous prétexte de venir chercher un asyle en France, favorisent des projets liberticides, & agissent en vils émissaires de l'Autriche & de la Prusse. Elle a demandé : 1^o. que tout individu se disant belge, fût tenu de se munir d'un certificat de civisme de l'assemblée générale des Belges ; 2^o. que les sections fussent invitées à ne délivrer aucune carte à ces étrangers sans ce certificat. Le conseil a nommé deux commissaires pour examiner ces mesures, & porter la dénonciation au comité de salut public.

Des boulangers de différentes sections sont venus se plaindre de n'avoir point de farines. Garin, administrateur des subsistances, présent à la séance, s'est excusé sur ce que les sections ne lui envoient point des procès-verbaux des farines nécessaires à leur consommation. Un membre a observé que la pénurie étoit générale, & que, malgré la confiance qu'il avoit en l'administrateur Garin, il ne pouvoit se dissimuler que des menées sourdes nous alloient faire manquer de pain. L'administrateur a répondu que la disette ne provenoit que de l'exportation du pain hors des barrières. — Le conseil a arrêté qu'il seroit nommé une commission pour s'entendre avec l'administration des subsistances, & décider à une distribution égale de farines dans les sections.

Du 7 août.

Les administrateurs de police ont annoncé que le vœu du

comité de sûreté générale est rempli, & que d'Espagnac étoit confié à la garde de deux citoyens.

Sur les réclamations de la section du Temple, le corps municipal arrête :

1°. Que nonobstant la fête qui aura lieu samedi & l'affiche faite par l'administration des subsistances, la halle au bled, toutes les autres halles & marchés seront ouverts ce jour-là comme les autres jours ;

2°. Que les boulangers seront tenus de cuire ce jour-là comme de coutume, sous peine d'être réputés mauvais citoyens & poursuivis comme tels ;

3°. Que tous les boulangers seront tenus d'ouvrir chaque jour leur boutique à la même heure, qui sera fixée heures précises, dans toute l'étendue de la ville & fauxbourgs de Paris ;

4°. Que des commissaires, nommés par les sections, se transporteront, deux à deux, chez chaque boulanger d'une section voisine, en se joignant au commissaire de la section sur laquelle ils opéreront, à l'effet de surveiller exactement l'emploi des farines, les fournées & la distribution du pain ;

5°. Qu'il sera mis sur le carreau de la halle, à compter d'aujourd'hui, 1200 sacs de farines par jour, jusques & compris dimanche prochain.

Le reste de la séance a été consacré à entendre les rapports les plus satisfaisans sur l'état des subsistances ; de toutes parts de nombreux convois, protégés par nos freres des campagnes, viennent enlever Paris aux horreurs de la disette.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Danton).

Suite de la séance du mercredi 7 août.

Un membre appelle l'attention de l'assemblée sur les rassemblemens qui ont lieu aux portes des boulangers ; il dit que les malveillans ont provoqué ces rassemblemens & veulent en profiter ; il propose de faire saisir & interroger toutes les personnes qui se trouveront aux portes des boulangers, lorsqu'elles y seront en nombre plus grand que de douze. — Maire, qui revient du département d'Eure & Loire, assure que la récolte y est superbe ; que 300 voitures de farines sont arrivées à Paris ; qu'il en arrive un plus grand nombre ; & que la difficulté n'est pas de trouver du grain, mais de le mouëdre. — Amar assure aussi qu'il y a des subsistances ; il propose, pour déjouer les malveillans & mettre de l'ordre dans la distribution du pain, de faire généraliser par la commune la mesure prise par les sections du Luxembourg & du Temple ; cette mesure consiste à distribuer des cartes. — Sur la motion de Lacroix, la convention appelle le maire de Paris pour lui faire connoître l'état des subsistances, & rendre compte des motifs des rassemblemens aux portes des boulangers.

Les citoyens de la section du Théâtre-François, dite de *Marseille & de Marat*, font demander à se présenter en masse ; leur demande est accueillie ; ils entrent en silence, précédés d'un tambour qui ne bat point ; ils exposent que leurs femmes sont obligées de passer la nuit aux portes des boulangers pour attendre du pain que souvent elles ne peuvent avoir ; que les boulangers manquent de farines ; que, sur treize boulangers qui habitent la section, il a manqué, dans la journée, 6 à 700 pains ; que les agitateurs peuvent profiter de cet état de choses pour échauffer les esprits ; que les commissaires des sections réunis à la maison commune, ont conféré avec l'administrateur des subsistances ; & que cet administrateur

leur a dit que l'arrivage ne se faisoit point, & que le ministre ne l'intérieur ne faisoit pas son devoir. — Le président fait connoître aux pétitionnaires le décret qui venoit d'être rendu.

Le maire de Paris se présente ; il dit que les rassemblemens aux portes des boulangers sont l'effet d'une terreur panique excitée par les intrigues des malveillans ; il assure que l'arrivage, qui avoit éprouvé quelques obstacles, s'opère avec activité, & que les citoyens doivent se rassurer à cet égard. — La convention charge le maire de faire une proclamation qui, en exposant l'état exact des approvisionnement, délivre le peuple de toutes craintes.

Chabot propose de fixer à trois sous le *maximum* du prix de la livre de pain dans toute la république, & de faire supporter par les riches la valeur excédante : cette motion, appuyée par Genisieux & par Lacroix, est renvoyée à un comité qui est chargé d'en faire le rapport à la prochaine séance.

Barrere annonce que le comité de salut public est instruit que des hommes déguisés en femmes se glissent dans les rassemblemens aux portes des boulangers ; & que la nuit, dans certaines rues de Paris, l'on ne peut passer qu'avec des mots d'ordre, autres que ceux de la force armée. — La convention décerne la peine de mort contre les fausses patrouilles & contre les hommes déguisés en femmes dans les rassemblemens nocturnes. Ce décret doit être proclamé sur-le-champ.

Le conseil exécutif envoie la liste des citoyens qu'il a nommés pour administrer les postes & messageries. Renvoyé à un comité.

On assigne un fonds de 350 mille liv. pour dépenses relatives aux collèges de Paris.

Sillery écrit qu'il est détenu à l'Abbaye, depuis plusieurs jours, sans avoir connoissance des motifs de cette détention : il observe que les bleillures honorables, qu'il a reçues en servant la patrie, lui ont laissé des douleurs qui s'aggravent encore par l'incommodité du local où il est renfermé. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Le comité militaire fait adopter un grand nombre d'articles sur l'organisation des hôpitaux militaires. — Sur un rapport du comité de liquidation, l'on convertit en pensions les brevets de retraite des officiers de marine.

Des arrêtés fédéralistes ont été pris ou approuvés par le district & la municipalité de Saint-Yriex, département de la Haute-Vienne : l'on décrète la destitution de la plupart des membres de ces administrations.

Sur un rapport de David, la convention ordonne qu'il sera sursis à la distribution des prix dans l'académie de peinture, sculpture & architecture, jusqu'à ce qu'un nouveau mode de distribution ait été décrété ; en attendant, les ouvrages présentés au concours, seront exposés dans la salle de la *commune des arts*.

Un incendie, à Bayonne, a consumé 120 barriques d'eau-de-vie ; celui qui donne connoissance de cet événement, assure qu'il est seulement l'effet de la négligence : il ne semble pas qu'on puisse assigner la même cause à un autre désastre de la même espece ; on y voit au contraire, dans toute sa vraisemblance, le complot infernal du gouvernement britannique : le 2 août, vers les dix heures du matin, le feu se manifesta dans l'arsenal d'Huningue, & s'accrut si rapidement qu'il fut impossible d'en arrêter les progrès : cependant, à force d'activité & de courage, les troupes & les habitans parvinrent à mettre les poudres à l'abri ; sans cela, la ville auroit été perdue : une immense quantité de bois a été la proie des flammes, ainsi que 70 mille fusées de bombes, obus & grenades. — Barrere, qui instruit la convention de ce fait, donne ensuite lecture d'une lettre, datée de Brusi

le 3 août, annonçant que la frégate *la Carmagnole*, rentrée dans ce port, a eu connoissance d'une escadre angloise, forte de 29 voiles, & a rencontré, quelque tems après, l'escadre de la république aux ordres de l'amiral *Morard de Galles*; de sorte que les deux flottes sembloient ne devoir pas tarder à être en présence. Barrere annonce que les renseignements obtenus, tant sur l'état de notre escadre que sur celui des frontieres maritimes vers cette partie, ne doivent laisser aucune inquiétude.

Garnier propose de déclarer que le ministre Pitt est traître à l'humanité, & que les individus de toutes les nations ont le droit de l'assassiner: il demande aussi que le projet de loi contre les étrangers soit mis sur-le-champ à la discussion, parce qu'il seroit possible qu'il existât un complot pour incendier Paris le 10 août. — Couthon observe qu'il ne seroit pas digne de la convention de consacrer en quelque sorte l'assassinat. Sur sa motion, la convention déclare, au nom du peuple français, que Pitt est l'ennemi du genre humain.

Garnier présente de nouveau le projet sur l'arrestation des étrangers: la discussion en est ajournée.

Séance du jeudi 8 août.

Les maire & procureur de la commune d'Angoulême, mandés à la barre, font annoncer qu'ils sont prêts à comparaître: on les renvoie devant le comité de sûreté générale.

Les autorités constituées de Lyon commencent à sentir le mal qui résulte de l'isolement politique; elle se plaignent de ce que les subsistances destinées pour leur ville sont arrêtées en route; elles prétendent qu'elles n'agiroient pas illégalement si elles faisoient repousser par la force ceux qui les exposent à la famine; elles dénoncent Dubois de Crancé qui, dans une proclamation, a osé les désigner comme des agens de Pitt; elles s'étonnent de ce que leurs lettres à la convention restent sans réponse; elles prient les représentans du peuple de leur parler un langage de paix, pour empêcher, disent-elles, la guerre civile de ravager le midi: enfin elles demandent prompt réponse. — Renvoyé au comité de salut public.

Rulh présente une députation des citoyens *anabaptistes* répandus dans les départemens de la Meurthe, de la Moselle, & du Bas-Rhin. Après avoir remercié les représentans du peuple d'avoir constitué la république, & fondé la liberté des cultes, ces anabaptistes réclament une exception à la loi qui déclare que la force armée est composée de la masse des citoyens: ce n'est pas qu'ils manquent de courage, & qu'ils n'aient la plus haute estime pour les défenseurs de la patrie; mais leur culte leur interdit la guerre, leur défend de verser le sang humain: désirant ardemment allier à l'obéissance aux loix l'observance de leur religion, ils offrent de se faire remplacer, à leurs frais, dans les armées, par des citoyens d'un autre culte. — Cette pétition, appuyée par Rulh, est renvoyée au comité de législation.

On ordonne l'impression & l'ajournement d'un projet sur la fabrication d'une monnaie de billon, divisée en valeurs décimales, conformément au système nouveau des poids & mesures, imaginé par l'académie des sciences, & adopté par la convention.

L'armée des fédéralistes bordelais, composée de cinq cents hommes, est toujours à Langon, malgré toutes les mesures prises pour la faire rétrograder. La commission populaire de Bordeaux a fait enlever des chevaux destinés pour Libburne,

ainsi qu'une grande quantité de souliers pour les armées: ces faits sont exposés par le procureur-syndic du district de Cadillac.

Une députation de la section de la Cité vient prier la convention de confirmer le sursis accordé par le représentant du peuple Cavagnac, au citoyen Guilleminet, condamné à mort pour avoir, dans un moment d'ivresse, donné une *poiffée* à son lieutenant qui l'avoit provoqué: les pétitionnaires assurent que Guilleminet est un excellent patriote. — La convention confirme le sursis.

107 mille livres sont mises à la disposition du ministre de la justice pour payer l'arriéré de son département.

On rejette par la question préalable un projet de décret tendant à supprimer les droits de parcours & de pacage: cette décision est fondée sur ce que la partie féodale de ces droits se trouve déjà supprimée par la loi générale contre la féodalité, & sur ce que la partie échappée à la suppression est toute en faveur des citoyens pauvres des campagnes.

Un membre propose d'ordonner qu'il n'y ait pas d'illumination le 10 août, parce qu'il en résulteroit une dépense de 600 mille livres. — Un autre membre observe que les illuminations ne serviroient pas seulement à embellir la fête nationale, mais qu'elles empêcheroient encore les malveillans d'exécuter, à la faveur des ténèbres, les complots tramés contre la tranquillité publique. — La convention passe à l'ordre du jour.

Mallarmé demande que les commis des bureaux soient dispensés de tout travail le 10 août, afin qu'ils puissent partager les embrassemens de nos freres des départemens. — Lacroix représente que la suspension du service des postes & plusieurs autres inconvéniens résulteroient de la mesure proposée par Mallarmé. — L'ordre du jour est invoqué & adopté.

Les représentans-députés, près l'armée des côtes de la Rochelle, écrivent en date du 5 de ce mois, que les rebelles, cantonnés à Doué, paroissant menacer Saumur, le général Rossignol a cru devoir les prévenir: en conséquence, il a détaché 3 mille hommes qui les ont attaqués vigoureusement & qui les ont mis en déroute complète, quoique ces brigands fussent supérieurs en nombre & en artillerie: ils ont perdu au moins 400 hommes, parmi lesquels plusieurs de leurs chefs & de leurs prêtres: nous leur avons fait aussi plusieurs prisonniers; notre perte est peu considérable. Cet avantage a ranimé l'ardeur de nos troupes; les habitans des campagnes accourent en foule pour combattre les brigands; tous se prononcent fortement, & l'on ne doute pas qu'ils ne fassent les plus grands efforts, lorsque le moment de l'attaque générale sera arrivé.

Les députés des assemblées primaires remplissent la salle; ils donnent lecture de la circulaire qu'ils ont rédigée hier dans la salle des jacobins. Des acclamations, des applaudissemens universels accompagnent la lecture de cette piece que nous rapporterons textuellement dans le prochain numéro: les vœux retentissent de l'hymne: *allons, enfans de la patrie.*

(La suite à demain).

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.
Lettre E.